

# Les forêts

## Introduction

Remonter le temps et découvrir de manière plus approfondie l'évolutions du domaine forestier a été pour nous une source d'enrichissement et de découvertes successives. Nos recherches se sont basées sur divers supports (lecture des protocoles de séance de conseil, AG extraordinaires, et journées des rogations de 1912 à ce jour, consultation de diverses archives à la médiathèque de Sion, ou des archives cantonales, collaboration avec le Musée des Outils Anciens de Pinsec (André Abbé) pour les photos et Claude Salamin pour les informations relatives au triage forestier, Lambert Zufferey pour les divers plans fournis. (René Zufferey pour la validation finale du document).

Nous les remercions pour cette fructueuse collaboration.

Cette présentation est loin d'être exhaustive, en effet comment résumer plus de 100 ans d'histoire en si peu de temps, nous avons relaté les faits importants pour expliquer l'évolution du domaine forestier et souligner la sagesse, l'intelligence de nos ancêtres, l'investissement de tous les conseils successifs dans le but de faire vivre notre belle société.

PS : Nous n'avons pas cité tous les noms mais relevé principalement des événements particuliers associés à certains bourgeois.

## Chronologie

Notre étude débute en 1912 qui représente la séparation administrative entre Bourgeoisie et Municipalité après arrivée au conseil commun de 3 non-bourgeois contre 2 bourgeois. Une décision fut prise au 1<sup>er</sup> décembre 1912 de demander à l'autorité compétente de pouvoir créer un conseil bourgeoisial distinct du conseil municipal, cette demande a été signée par Louis Massy, président et Jérémie Savioz, secrétaire.

La première assemblée bourgeoisiale a eu donc lieu le 15.12.1912, le conseil fut constitué ainsi :

- Solioz Pierre : président
- Solioz Jérôme de Pinsec : vice-président
- Massy Basile, Massy Pierre-Joseph, Rion Isidore : conseillers

Les premières nominations dans le domaine forestier interviennent rapidement le 04 janvier 1913 :

- Surveillant des forêts : Vianin Frédéric forestier à Saint-Jean
- Président des forêts : Rion Isidore, conseiller
- Surveillant adjoint : Massy Basile, conseiller

Les assemblées bourgeoisiales étaient à l'époque convoquées de la sorte :

« Publications faites aux criées ordinaires à Vissoie à la sortie des offices des dimanches 25 janvier et 1<sup>er</sup> février 1914 » On voyait déjà que les absents à l'époque n'avaient pas beaucoup d'excuses.

Voici ci-dessous les premières décisions prises à l'assemblée du 1<sup>er</sup> février 1914 :

1. Vente de bois aux forêts derrières à Pinsec (aujourd'hui appelé Zau Derri, situé à peu près depuis les derniers prés de Pinsec jusqu'au Creux du Varnec), environ 100 plantes d'épicéas, pins, mélèzes au prix de CHF 5.80 la plante ce qui correspond en 2020 à CHF 62.-.
2. Vente de bois au lieu-dit « Moulinett sous Pinsec d'environ 130 stères de bois de taillis (vernes).
3. Répartition à chaque bourgeois de 2 stères de bois de taillis au lieu-dit « Vernis » entre Saint-Jean et Mayoux.
4. Remplacement de la scie circulaire du moulin du Martinet.
5. Proposition d'acheter le mayen du « Partzé ».

Nouvelles décisions prises à l'assemblée bourgeoise le 26 avril 1914 :

1. La coupe des vernes, lot donné gratuitement à chaque bourgeois ayant fait la demande et consigné son lot en temps légal s'effectuera du 15.08. au 15.09.1914.  
*NB : Ces lots étaient au préalable répartis et attribués par tirage au sort.*
2. L'assemblée renonce à l'achat du Partzé.

Le 22 octobre 1916, l'assemblée décide de vendre aux Forêts Derrières au levant et au couchant du chemin tendant de Pinsec à Vercorin environ 300 m<sup>3</sup> de bois épicéas, pins et mélèzes, cette vente sera mise en enchères publiques et le prix du mètre cube est fixé à CHF 15.- ce qui correspond en 2020 à CHF 137.-

Soucieux de protéger la santé de ses employés, l'assemblée demande le 28.10.1917 au conseil de fournir toutes les informations nécessaires et de souscrire suivant les besoins une assurance accident pour le forestier, le scieur et le meunier, décision définitive le 23 avril 1921 :

- Le scieur et le meunier payeront 5% de la prime payée par la bourgeoisie et le forestier 4%

Réuni en séance de conseil le 09 mai 1918 et sur demande des bourgeois de Pinsec principalement qui manifestent le désir de construire un chemin forestier tendant du Vouillet (appelé de la Barne et aujourd'hui chemin pédestre) au creux du Vuarniez (Varnec actuellement, par les Forêts Derrières afin de pouvoir nettoyer la forêt et sortir le bois mort. Le conseil décide de faire les démarches nécessaires auprès de la section forestière de l'Etat pour l'étude d'un tracé afin de pouvoir le mettre en soumission et en exécuter les travaux.

Nomination de la commission d'application des bois de constructions en date du 09 janvier 1921 dont voici les principales missions :

1. Refuser toute nouvelle consigne tant que le propriétaire n'a pas appliqué les bois consignés précédemment remontant à 3 ans et plus.
2. Vérifier que toute consigne indique le numéro du bâtiment à réparer, et que l'intéressé ait appliqué les bois dans le délai au terme légal de deux ans.

La première mise à ban (interdiction d'exploiter ou réserver à une personne ou à un groupe) de forêts suivantes a eu lieu le 23.04.1921 :

- Sur St-Jean : Cleugelets et Zorzières (indication sur carte pour toutes)
- Sur Mayoux : Le Ché
- Sur Pinsec : Vintievaz (Vinctive actuelle), de Lache et des Bâge

Désignation de divers parquets comme parcours (tsables (couloirs pour dévaler le bois) ouvrables aux chèvres et moutons des villages en été car les chevriers devaient éviter que le bétail broute les jeunes pousses des arbres) :

- Sur St-Jean : Le tzablo (couloir pour dévaler le bois) de l'avalanche
- Sur Mayoux : Le tzablo de la Troncnette
- Sur Pinsec : Le dévaloir des Horentet au-dessus du « Pranché » et le tzablo du Vuarnec (Indication sur la carte)

L'abattage des bois d'affouage ou boussia en patois (droit accordé aux bourgeois de pratiquer certaines coupes de bois de chauffage sur les biens bourgeoisiaux, obtenu après enchères et exécuté en commun par les bénéficiaires jusque vers les années 1950) doit s'effectuer du 15 au 30 août et pour les bois de constructions, la coupe et vidange (évacuation) du 15 octobre au 10 décembre.

Afin d'amortir la dette constituée par la construction du chemin forestier aux Forêts-Derrières, l'administration bourgeoise au complet décide en date du 29 mai 1924 que la rentrée des capitaux dus par les non-bourgeois seront affectés à l'amortissement de la dette.

L'assemblée décide le 30 janvier 1927 de donner quelques plantes de sapins pour la construction de l'église de Noës.

L'assemblée en date du 09.01.1932 décide de donner toute compétence au conseil en vue de la vente de la scie et du moulin du Martinet. Refus de l'assemblée en date du 18.10.1934 car le prix de CHF 16'000.- (ce qui correspond en 2020 à CHF 119'474.-) est jugé insuffisant.

En ce jour des rogations du 14.01.1933, l'assemblée décide d'abattre deux mélèzes, l'un à Saint-Jean et l'autre à Pinsec pour pallier le manque d'échalas, ce travail sera mis en soumission sous la surveillance d'un conseiller de la localité.

Décision prise en date du 12.08.1934 :

Hypothéquer une partie des forêts bourgeoisiales en faveur d'un prêt de CHF 80'000.- (CHF 638'888.- en 2020) constitué par la municipalité pour faire face aux frais de la construction de la route Pinsec-Les Giettes (Ziettes actuel). Le parchet « Forêt derrière sur Pinsec » se délimite ainsi :

- Nord : juridiction Chalais-Chandolin
- Sud : torrent du Fiot
- Est : Navizence
- Ouest : Orzival

Décision prise en séance du 02.10.1938, et conditions de vente :

Mise en enchère publique au café des Alpes à Vissoie de 1'000 m<sup>3</sup> de bois sapins et mélèzes se trouvant sur le territoire des Brunnes-Pierres à Pinsec (la forêt des Brunnes à prononcer Broug-ne au-dessus des Lauché), bois répartis en lots de 25 m<sup>3</sup>.

1. La bourgeoisie ne prend aucune responsabilité d'assurances.
2. Les dégâts volontaires sont à la charge de l'adjudicataire.
3. Chaque adjudicataire doit fournir une caution valable et doit s'acquitter pour le 1<sup>er</sup> janvier 1939.

Séance du 21 avril 1940, décision de vendre du bois de feu se trouvant à Tarampon par enchère publique selon insertion au Bulletin Officiel.

En séance du 10.01.1942 il est décidé ce qui suit :

1. De donner des bois bourgeoisiaux à tous les bourgeois.
2. Bois de construction applicable n'importe où moyennant le dépôt d'un plan de construction et bois de feu donnés aux mêmes conditions que les domiciliés.

En 1942, l'inspecteur stagiaire Dorsaz a élaboré le 2<sup>ème</sup> plan d'aménagement des forêts bourgeoisiales sauf celles situées dans les alpages et a trouvé un « matériel » sur pied de 36'268 m<sup>3</sup> correspondant à 78'415 tiges et permettant une coupe annuelle de 485 m<sup>3</sup>.

Séance du 1<sup>er</sup> mai 1945 :

Vu l'ordre de fournir 1'000 stères pour l'économie de guerre, il est mis en soumission par voie d'insertion au bulletin officiel et par affichage dans les trois villages de la commune, l'abattage, le dévalage et le façonnage de ces 1'000 stères. Ladite soumission a été adjugée le 1<sup>er</sup> juin 1945 pour un prix de base de CHF 23.- (ce qui correspond en 2020 à CHF 114.-) par stère pour le stockage de guerre et CHF 18.- (CHF 89.- en 2020) par mètre cube pour les bois de service, rendus façonnés et empilés à port de camion avec arrangements pour assurance et compensation.

- Nomination d'un aide-garde forestier le 1er mai 1945 (Massy Francis).
- Nomination d'un aide-scieur le 11 janvier 1947 (Michel Zufferey de Mayoux).

Adjudication en séance du 29.08.1952, d'une coupe de bois à l'alpage de Tracuit pour le prix de CHF 42.- (CHF 185.- en 2020) le mélèze et CHF 33.- (CHF 145.- en 2020) le mètre cube d'arolle.

Limitage Chandolin-Saint-Jean, réunion faite le 16.08.1958 pour rechercher les limites qui séparent les deux bourgeoisies riveraines (zône Creux du Varneç). Conclusion : vu le nombre de limites introuvables, consécutifs aux éboulis ou autres, la compétence est laissée aux deux gardes de triage.

Cette journée se termine ainsi je cite :

« Une gracieuse raclette a été servie par les procureurs de la Bourgeoisie de Saint-Jean à la bonne humeur et à la joie de tous »

Un bourgeois demande l'achat d'une tronçonneuse pour le service forestier lors des rogations du 11 janvier 1964.

Lors de l'assemblée du 14 janvier 1967 il est proposé de mettre en action environ le 50% du prix des bois se trouvant sur le tracé des pistes venant de Grimentz sur Saint-Jean.

Lors de la séance du 10.04.1969 il est décidé de la souscription d'un emprunt de CHF 30'000.- (CHF 92'000.- en 2020) auprès d'une banque pour la réfection au Martinet ainsi que l'achat d'une affûteuse, entièrement automatisée CHF 9'500.- environ. (CHF 29'137.- en 2020).

Proposition faite à l'assemblée du 10.01.1970 par le garde-forestier Francis Massy :

- Engager plusieurs ouvriers à l'année et pouvoir en placer l'hiver aux Remontées Mécaniques

Piquetage de la route forestière Torrent de Pinsec- Mayens de Pinsec - Les Ziettes avec la commune de Chalais en date du 02.06.1970.

Allocation en date du 29.08.1972 d'un subside de CHF 80'000.- (CHF 203'800.- en 2020) pour la route forestière Partzé-Mayens de Pinsec :

- CHF 10'000.- serviront à remplacer les plants péris et à planter 5 à 8'000 plants durant l'année 1973.
- Les CHF 70'000.- restants serviront à la continuation de la route forestière qui devra être terminée en 1973.

Acceptation du salaire du scieur à ces conditions lors de l'assemblée extraordinaire du 28.10.1972 :

- CHF 1'750.- (CHF 4459.- en 2020) net par mois, plus 3 semaines de congé par année et le service militaire payé.

La vente du bâtiment du Martinet (maison du scieur et du meunier) a eu lieu le 03 mai 1973 au prix de CHF 4'100.- (CHF 9'822.- en 2020)

Limitage Grimentz-Saint-Jean le 02.07.1973, toutes les limites ont été retrouvées.

Séance du 25 mai 1974, le conseil décide de céder un droit de superficie grevant le terrain sur lequel est construit l'immeuble du Partzé pour le prix de CHF 3'000.- (CHF 6'547.- en 2020). Le contrat s'étend sur 80 ans, renouvelable.

Le conseil décide en séance du 09.mai 1975 d'augmenter le salaire du scieur de CHF 120.- (CHF 245.- en 2020) par mois avec rétroactif depuis janvier 1975.

Séance du 07.12.1976, séance avec l'inspecteur forestier cantonal, l'inspecteur du 5<sup>ème</sup> arrondissement et le conseil dans laquelle il est évoqué la situation financière de la bourgeoisie avec ses CHF 650'000.- (CHF 1'306'657.- en 2020) de dettes, il est relevé ceci concernant la route du Partzé :

« Le temps écoulé entre les devis acceptés en 1957 et le dernier tronçon réalisé en 1973 a provoqué une dette d'environ CHF 180'000.- (CHF 431'200.- en 2020).

### Précision importante

La route forestière allant de Saint-Jean d'en haut en traversant les Bouesses d'en bas - Le Partzé - les Mayens de Pinsec jusqu'à la juridiction avec Chalais en prolongement du Creux du Varneç vers la montagne a été construite sous 3 présidents différents :

- Savioz Gérard de 1960 à 1964, tronçon Saint-Jean – Le Partzé
- Bonnard René de 1964 à 1972, Le Partzé – Torrent de Pinsec
- Rion Romain de 1972 à 1976, Torrent de Pinsec – limite avec Chalais

### Remarques importantes

Lorsqu'une route forestière est reconnue comme terminée dans son tracé et le décompte financier bouclé, la route devient communale.

Deux routes privées ont été ouvertes à partir du tronçon Torrent de Pinsec – limite avec Chalais, l'une descendant au mayen du Crojett par la forêt bourgeoisiale et l'autre montant au Lauché. Les subsides obtenus par la Bourgeoisie pour ces deux routes ont été laissés aux propriétaires privés contre droit de passage à la Bourgeoisie, les privés seuls assument l'entretien de ces deux routes.

Il y a eu un gros endettement pour la Bourgeoisie mais une plus-value pour les mayens traversés.

Une offre pour l'achat de la scierie CHF 150'000.- (CHF 297'743.- en 2020) est parvenue et abordée lors de la séance du 04 mai 1977. Offre approuvée par l'assemblée générale en date du 02.06.1978.

Lors de l'assemblée générale du 27 janvier 1979, une channe est offerte à Francis Massy, garde forestier depuis 35 ans.

AG du 26 janvier 1980, état de la dette :

La dette est passée de CHF 700'000.- (CHF 1'275'600.- en 2020) à CHF 300'000.- (546'465.- en 2020) en passant par divers sacrifices :

- Contributions personnelles (CHF 250.- par bourgeois, CHF 456.- en 2020), vente de la vigne de Regrouillon, vente de la scierie, vente de 3'926 m<sup>3</sup> de bois en trois ans.

Coupes exploitées de 1980 à 1983 : 2'316 m<sup>3</sup>

AG du 30 janvier 1988 :

L'ouverture de la route L'Irettaz-Les Bouesses est achevée. Le travail sanitaire de nos forêts va continuer et nous espérons continuer le reboisement des couloirs à avalanche.

AG du 29 janvier 1989, résultats forestiers :

- CHF 12'700.- : frais de coupe (CHF 17'465.- en 2020)
- CHF 43'000.- : vente de bois (CHF 59'134.- en 2020)
- CHF 117'000.- : subsides 1988 + solde 1987 (CHF 160'900.- en 2020)
- CHF 25'000.- : provision, réserve pour travaux futurs (CHF 34'380.- en 2020)

AG du 27.01.1990, résultats forestiers :

- CHF 131'00.- frais de coupe (CHF 170'970.- en 2020)
- CHF 70'000.- vente de bois (CHF 91'357.- en 2020)
- CHF 84'000.- subsides 1989 (CHF 109'628.- en 2020)
- CHF 20'000.- amortissement (CHF 26'102.- en 2020)
- CHF 9'500.- perte sur forêts (CHF 12'398.- en 2020)

Décision prise lors de la séance du conseil du 05.11.1990 :

- Adhérer à la future association forestière du district de Sierre

AG du 26 janvier 1991, bénéfice des forêts :

- CHF 2'230.30 (CHF 2'750.- en 2020) fortement impacté par le passage de l'ouragan Viviane le 27 et 28 février 1990 qui a déraciné plus de 1'000 m<sup>3</sup> de bois

AG du 25 janvier 1992, perte sur forêts :

- CHF 374'218.85 (CHF 443'528.- en 2020), subsides de coupe pas encore versés.

Travaux effectués :

- Coupe dans la forêt des Arzettes au-dessus de Mayoux (dans cette forêt se trouve des pierres à cupules aussi présentes à l'Îlot-Bosquet à Grimontz mais aussi ailleurs en Anniviers dont les origines et la signification restent mystérieuses pour le moment).
- Elagage le long de la Puchottaz pour en améliorer le panorama.
- La coupe sanitaire représente un montant de CHF 250'000.- (CHF 296'300.- en 2020) et la bourgeoisie a replanté le tracé de l'avalanche au Forêts derrières au nord des mayens de Pinsec.

AG du 30.01.1993, bénéfice des forêts :

- CHF 136.20 (CHF 156.- en 2020), plus de subventions versées

Un cadeau est offert à Monsieur Francis Massy pour ses 44 ans à titre de forestier auprès de notre bourgeoisie. Il explique aussi l'évolution des forêts en ces termes :

« Au début le bois étant l'unique ressource pour se chauffer, les forêts étaient bien entretenues mais avec l'arrivée de l'électricité, les forêts sont abandonnées et elles se dégradent »

AG du 28.01.1995 :

Nomination de Monsieur Claude Salamin forestier diplômé en remplacement de Monsieur Francis Massy.

AG du 27 janvier 1996, bénéfice des forêts :

- CHF 3'130.90 (CHF 3'469.- en 2020)

Un projet sylvicole d'un demi-million de francs, répartis sur cinq ans est en bonne voie. Le périmètre de ce projet baptisé « Flauges » va du torrent de la Crette au Nord au torrent de la Clivaz au Sud, à la limite supérieure des forêts à l'Ouest

AG du 25 janvier 1997, bénéfice des forêts :

- CHF 190.60 (CHF 210.- en 2020)

Le projet de coupe répartis sur cinq ans a pris un peu de retard mais des garanties ont été données récemment pour l'exécution d'une première tranche en 1997, propos confirmés par notre forestier Monsieur Claude Salamin.

#### Observations de René Zufferey

Selon l'année de calcul de M. Dorsaz (1942), il faudrait rajouter les acquisitions faites depuis par la Bourgeoisie. En se basant sur les relevés de la mensurations 2007, il faudrait rajouter le chiffre arrondi de 30 hectares.

Toujours selon M. René Zufferey les forêts privées ou « devins » couvriraient environ 18 hectares ce qui correspond à 18 terrains de football.